

Le vérificateur général dépose son rapport annuel et trois autres rapports sur la Ligne directe de fraude et d'abus

Ottawa, le 4 juillet 2019 – M. Ken Hughes, vérificateur général, a déposé aujourd'hui son rapport annuel 2018 sur la Ligne directe de fraude et d'abus. Des employés et des citoyens ont fait 190 signalements anonymes sur cette ligne. Ce chiffre est comparable à celui de 2017. Les trois quarts des signalements ont été faits sur Internet.

« Le rapport déposé aujourd'hui montre que la Ville d'Ottawa continue de viser un niveau très élevé d'éthique et d'intégrité, a déclaré M. Hughes. Il permet aussi aux résidents de faire confiance à la Ville et de s'assurer que le personnel travaille dans des établissements sécuritaires et efficaces. »

Voici un aperçu des résultats des enquêtes dont fait état ce rapport :

- quatre licenciements;
- deux démissions;
- un cas de fraude potentiel dont on a saisi le Service de police d'Ottawa;
- d'autres mesures disciplinaires, soit aussi bien des discussions que des lettres d'avertissement et des lettres d'attentes.

La plupart des cas se rapportent à l'utilisation non autorisée ou abusive de biens municipaux, à la violation de lois et de politiques, ainsi qu'au vol, à la malversation et à la fraude.

M. Hughes a aussi déposé trois autres rapports portant sur la Ligne directe de fraude et d'abus et concernant les enquêtes suivantes.

Enquête sur l'allocation d'habillement d'OC Transpo

En mars, quelqu'un a déposé, sur la Ligne directe de fraude et d'abus, une déclaration d'incident à propos de l'achat, par la Ville, de cartes prépayées qui ont ensuite été distribuées parmi des employés d'OC Transpo. Cette personne a soutenu que ces cartes constituaient des avantages imposables et qu'elles n'étaient pas comptabilisées à ce titre par la Ville, qu'elles avaient été attribuées à des employés qui n'y avaient pas droit et qu'aucun contrôle n'avait été exercé sur la distribution de ces cartes. L'allocation d'habillement est un avantage négocié dans les conventions collectives conclues avec trois syndicats. L'enquête a permis de constater qu'une partie de l'allocation d'habillement constitue un avantage imposable. En janvier 2019, l'Administration de la

paie a donc ajouté, dans la dernière paie de ce mois pour les employés visés, le montant de l'allocation, soit aussi bien la partie imposable que la partie non imposable. La partie imposable sera désormais comptabilisée dans les relevés T4 des employés qui ont droit à l'allocation. OC Transpo a cessé d'utiliser ces cartes prépayées. La Ville a fait savoir qu'elle était d'accord avec la recommandation du rapport.

Examen du Programme d'aide et d'hébergement d'urgence – hébergement dans l'hôtel visé

Cette enquête a été menée pour donner suite aux allégations et aux signalements sur la Ligne directe de fraude et d'abus relativement à l'utilisation que fait la Ville de certaines propriétés appartenant au fournisseur de l'hôtel visé pour l'hébergement d'urgence temporaire. La Ville subventionne environ 950 refuges permanents dans un établissement familial qu'elle exploite et finance huit refuges communautaires exploités par des organismes. Parce que la demande de refuges ne cesse de s'accroître, la Ville conclut également, dans des établissements hors site, des accords pour les installations dont elle a besoin quand l'offre est insuffisante. Bien qu'en 2018, le fournisseur de l'hôtel visé ait reçu une part de 41 pour cent du financement offert, rien ne prouve qu'il y ait eu parti pris dans la sélection de ce fournisseur. La Ville a adopté les neuf recommandations du rapport.

Rapport d'enquête sur un incident de vol de fonds – Théâtres Meridian de CentrepoinTE

En novembre 2018, la direction des Théâtres Meridian de CentrepoinTE (TMC) a déposé un rapport sur la Ligne directe de fraude et d'abus à propos d'un vol de fonds dans un coffre-fort installé dans un bureau ouvert des locaux administratifs des TMC. En juin 2018, la Direction de l'examen des processus opérationnels de la Ville a procédé à l'examen de la conformité dans le traitement des fonds. En août 2018, à l'issue de cet examen, on a recommandé de veiller à ce que tous les coffres-forts soient installés dans une zone dont l'accès est restreint. Cette recommandation n'a pas été appliquée aux TMC quand l'incident s'est produit; elle ne l'a été que par la suite. En raison de la situation du coffre-fort de dépôt et des protocoles d'accès au coffre-fort au moment de l'incident, l'auteur du vol de fonds n'a pas pu être identifié. En décembre 2018, la direction des TMC a révisé à la baisse le montant déclaré pour les fonds volés. Une seule personne avait compté les fonds après cet incident. La Ville a adopté les trois recommandations du rapport, notamment celle qui consiste à s'assurer qu'au moins deux personnes comptent les fonds et à veiller à ce que le coffre-fort soit soumis à une vidéosurveillance.



Communiqué

Le Bureau du vérificateur général publie sur son site Web (ottawa.ca) le texte complet du Rapport de 2018 et de trois autres rapports sur la Ligne directe de fraude et d'abus.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Ines Santoro

613-580-9602

bvg@ottawa.ca